



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### ARTICLE 1 : Description

Les présentes conditions générales se composent de 12 articles.

### ARTICLE 2 : Objet

C-Lyne Secrét'R, micro-entreprise, est représentée par Céline PELLETIER, domiciliée 20 rue Jean-René Schwartz - 54220 MALZEVILLE

N° SIRET :

### ARTICLE 3 : Déroulement

1. Le client peut effectuer sa demande par mail ou par téléphone. Un message est obligatoire en cas de demande par téléphone. Tout appel sans message ne sera pas traité.
2. Le client est recontacté afin de donner les renseignements complémentaires nécessaires.
3. Le devis, gratuit, est expédié au client dans un délai maximum de 24 h ouvrées. Le client devra le renvoyer signé et approuvé par la mention « bon pour accord ». Un acompte de 50 % devra y être joint par virement. Le devis est considéré comme bon de commande une fois signé et accepté. Un mail confirmant la prise en compte de la commande sera envoyé.
4. La prestation est effectuée dans le respect des consignes, du budget, et du délai imparti.
5. La commande, accompagnée de la facture, est envoyée au client par mail.
6. Le client dispose de 48 h pour émettre des réserves. Passé ce délai, la facture devra être réglée à la date prévue.

### ARTICLE 4 : Délais de livraison

C-Lyne Secrét'R s'engage à respecter la date prévue dans le devis. Cependant, un retard est possible si le client demande des modifications. Toute modification demandée par le client après signature du devis fera l'objet d'une facture supplémentaire.

### ARTICLE 5 - Droit d'annulation et de rétractation

Le client dispose de 7 jours ouvrés suivant la date de signature du devis pour changer d'avis. Passé ce délai, la commande est considérée comme définitive et débutera à la date prévue. Cette date peut être modifiée si la date prévue de réalisation a lieu avant la fin du délai de rétractation.

Aucune annulation ne sera acceptée après réception du mail de confirmation. En cas d'annulation avant validation, l'acompte sera remboursé au client - après déduction des frais de dossier de 15 €.

### ARTICLE 6 - Tarifs et TVA

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la prise de la commande. Ils sont révisibles au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Cependant, une revalorisation est possible en cas de modifications fiscales ou sociales.

C-Lyne Secrét'R est une micro-entreprise. La TVA n'est donc pas applicable (Art. 293B du CGI).

### ARTICLE 7 - Majorations

Toute commande devant être réalisée en urgence sera majorée de 25 % si elle est passée après 18 h pour remise le lendemain, et de 50 % si elle nécessite de travailler le week-end ou un jour férié pour respecter le délai imparti.

### ARTICLE 8 - Modalités de règlement

Le règlement de la prestation (y compris l'acompte) devra être effectué à la date indiquée sur la facture par virement.

### ARTICLE 9 - Pénalités de retard et recouvrement

Conformément à la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, les pénalités de retard sont dues au lendemain de l'échéance mentionnée sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire. Elles sont calculées sur le montant H.T. au taux de 12 %, basé sur l'indice de la B.C.E.

Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 du Code du Commerce, tout retard entraîne le paiement automatique d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

### ARTICLE 10 - Responsabilités

L'entreprise C-Lyne Secrét'R est équipée du logiciel Kaspersky Internet Sécurité 2017, qui assure une protection optimale contre toutes sortes de menaces internet, y compris concernant les transactions bancaires.

*De ce fait, C-Lyne Secrét'R décline toute responsabilité pour toute perte ou contamination de données. Par ailleurs, C-Lyne Secrét'R se réserve le droit d'exiger des compensations financières en cas de détérioration du matériel suite à une contamination provenant des données transmises par le client.*

**ARTICLE 11 - Cas de force majeure**

*L'entreprise C-Lyne Secrét'R ne sera pas responsable du non-respect de son contrat en cas de force majeure, à savoir : coupures (électriques, réseau Internet, téléphoniques), actes malveillants, maladie, accident (...)*

**ARTICLE 12 - Droit de rectification et d'accès aux données**

*Conformément à la loi « Informatique et Liberté », toute personne physique a le droit d'accéder, de rectifier, ou de supprimer ses données personnelles.*

*Cette demande devra être effectuée par courrier.*